



**PROCÈS - VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Le trois novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-sept octobre deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Pascale CHAUSSON, Karine RICHARD.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Jean-Claude POTTIER, Thomas DREUX.

Excusés : Patricia CHAMBRIER, Florian BARBÉ, Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER) Céline LEPROUX (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Sonia CLEMENT-GRINIER est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 29 septembre 2022 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose, par manque d'informations, de retirer à l'ordre du jour les points concernant la DETR et CRTE, le commerce et le devis tondeuse et de rajouter les sujets suivants : le résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation du plateau ralentisseur rue de la Liberté et la vente du terrain Joly. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le contrat Segilog/Berger-Levrault (logiciels élections, état civil, comptabilité, paye) et prestations de services arrive à échéance le 15 novembre 2022.

Il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le renouvellement du contrat présenté ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

2^{ème} OBJET : NOMINATION REFERENT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis la loi Matras (loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021), il convient de désigner au sein de chaque conseil municipal un référent Incendie et Secours. Celui-ci devra être l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relative à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évacuation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

M Bruno COURANT se porte candidat.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M Bruno COURANT « référent Incendie et Secours ».

3^{ème} OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs de locations de la salle Hélène Bertaux en 2022 :

. 1 journée avec cuisine et vaisselle : 205 €

. 1 journée et demie avec cuisine et vaisselle : 270 € (inclus 10 € forfait déchets)

. Vin d'honneur : 70 €

. Réunion de famille en cas de sépulture : 30 €

. Forfait déchets : 10 € dans le cas de locations à des particuliers s'ajoutera au tarif de la location et qui s'appliquera également aux associations en cas d'organisation d'un repas.

Pour information :

Nombres de locations de la salle Hélène Bertaux en 2022 : 10

Recettes : 2 165 euros

Il convient de se positionner sur la révision de ces tarifs pour 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de maintenir les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2023.

4^{ème} OBJET : RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Il est rappelé à l'assemblée municipale les tarifs des concessions funéraires en 2022 :

	2022	Propositions au 1 ^{er} janvier 2023
Concession funéraire de 2 m ² (cinquantenaire)	190 €	200 €
Concession cinéraire (cinquantenaire)	140 €	150 €
Concession funéraire 2m ² pour les personnes extérieures à la commune dans le cas de la création d'un emplacement (<i>depuis le 1^{er} janvier 2020</i>)	250 €	270 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité, les propositions de tarifs présentées ci-dessus, celles-ci prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

5^{ème} OBJET : RESULTAT DE LA CONSULTATION CONCERNANT LA REALISATION DU PLATEAU RALENTISSEUR (AU NIVEAU DE L'IMPASSE DE LA BORDE DU GUE)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation auprès des entreprises a été lancée concernant la réalisation d'un plateau ralentisseur rue de la Liberté (au niveau de l'impasse de la Borde du Gué). Dans l'attente de la date butoir de la réception des offres (04/11/2022), Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis le plus intéressant financièrement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis le plus intéressant financièrement concernant la réalisation d'un plateau ralentisseur rue de la Liberté (au niveau de l'impasse de la Borde du Gué). Suite aux réponses des entreprises, la sté COLAS est retenue pour un montant de 23 214,24 € TTC.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. Plan de relance du Conseil départemental de la Sarthe : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que M Dominique LE MENER sera à la mairie le 4 novembre 2022 à 11h30 afin de faire un point sur les investissements du Plan de Relance et échanger sur les projets communaux

. Devis tondeuse : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de remplacer la tondeuse des agents communaux (acheté il y a 18 ans). Il se rendra avec les agents à la mairie de St-Ouen-en-Belin pour voir leur matériel et se positionner à la suite de cette visite.

. Point travaux sur la commune : les travaux de voirie ont été réalisés début octobre, une rencontre avec la Sté Bouygues a eu lieu la semaine dernière afin de faire un point sur le projet d'enfouissement des réseaux route de Coudrecieux, il s'avère que le Conseil départemental de la Sarthe a reporté ces travaux en 2023.

. Comice agricole de St-Michel : une réunion publique est prévue vendredi 4 novembre à 20h à la salle Hélène Bertaux

. Sté VALECO (éoliennes) : M Froger et Mme Bunel et M Courant ont rencontré M Thebault de la Sté VALECO le 7 octobre 2022, il s'avère que deux zones d'implantation potentielle seraient susceptibles d'accueillir une éolienne dans chaque zone, celle-ci va se rapprocher des propriétaires concernés. Après avoir échangé à ce sujet, les conseillers municipaux ne souhaitent pas s'engager dans ce projet.

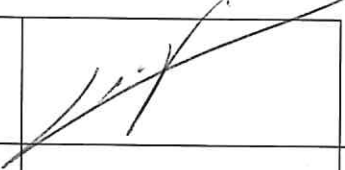

. MEDADOM (cabine médicale transposable) : les élus ont eu un rendez-vous téléphonique avec cette société qui propose des locations de cabine médicale transposable afin d'y réaliser des téléconsultations. Ce matériel médical est loué aux collectivités environ 400 euros par mois. Il s'avère que ce service convient dans une pharmacie ou une maison médicale. Après avoir échangé à ce sujet, les conseillers municipaux ne souhaitent pas s'engager dans ce projet.

. Dates à retenir :

- Défilé du 11 novembre : 11h15 place de l'Europe, 11h45 vin d'honneur servi à la salle polyvalente de l'école
- Dimanche 13 novembre 2022 : randonnée pédestre et VTT organisée par le Vélo Sport St Michel Charles Christ
- Samedi 19 novembre 2022 : Cyclo cross organisé par le Vélo Sport St Michel Charles Christ
- Cérémonie de la Ste Barbe : samedi 3 décembre 2022 au centre de secours
- Samedi 10 décembre 2022 : marché de Noël à l'école organisé par l'association des bancs d'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER <i>Secrétaire de séance</i>	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée pouvoir à Michel Froger
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	excusée
Florian BARBÉ	excusé	Céline LEPROUX	excusée pouvoir à Pierrette BUNEL